Suippes info.com

MARS / AVRIL 2022

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN DANS LES TERRIBLES EPREUVES QU'II TRAVERSE

En collaboration avec l'association des Maires de France et la Protection Civile, la Commune et la Communauté de Communes de Suippes ont mis place des actions :

● **collectes de dons**

- Une première collecte du 03 au 08 mars a permis de récolter 40 m3 de colis (produits d'hygiène, de secours, vêtements, sacs de couchage, couvertures) a été récoltée et emmenée à la Protection civile de Châlons, chargée de les acheminer aux portes de l'Ukraine.

- Une deuxième collecte est programmée les mercredis de 14h à 16h et les samedis de 10h à 12h et de 14h à 16h.
Dons à déposer 39 Rempart du Nord (ancienne perception) à compter du samedi 19 mars.
Attention ! couvertures, sacs de couchage, produits d'hygiène UNIQUEMENT.

● recensement des capacités d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. Si vous êtes volontaires pour héberger des familles, manifestez-vous solidarite@villedesuippes.fr

● Si vous parlez ukrainien, russe, allemand, anglais (ou si vous avez des notions), vous serez les bienvenus pour accompagner toutes ces personnes démunies et ce afin de les intégrer au mieux dans leur nouvelle vie.

● Le secours catholique lance un appel aux dons financiers via

https://don.secours-catholique.org/urgence_ukraine

● Vendredi 11 mars, Monsieur le maire a convié les différents interlocuteurs dont les éventuelles familles hébergeantes a une réunion d'information. Toutefois, encore des interrogations dans la mesure où l'Etat n'a pas encore finalisé toutes les modalités et dispositifs d'accueil.

Contact via solidarité@villedesuippes.fr
Merci par avance de votre générosité !

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

- Dimanche 10 avril 2022 pour le 1er tour,
- Dimanche 24 avril 2022 pour le 2ème tour

Bureaux ouverts de 8h à 19h.
Lieu de vote : Centre culturel.
Je vais voter… J'amène mon propre stylo et je n'oublie pas mon justificatif d'identité
(Tout document officiel comportant une photo et le nom de la personne)

Pour information, vous avez encore la possibilité de vous inscrire jusqu'au 31 mars mais uniquement au titre de l'article L30 du code électoral (Personnes ayant recouvré le droit de vote, majeurs, déménagement pour raison professionnelle mutation, personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française).

Pour information, la **nouvelle carte électorale** sera envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes électorales est **dotée d'un QR code**. En scannant ce QR code, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin. **Vous recevrez votre carte à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection** (ou référendum).

EN BREF

■ **Conseil municipal,**
Mercredis 23 mars & 13 avril, 19h00,
Salle de réunion intercommunale.

■ **Permanence d'élus tous les vendredis,**
de 10h à 12h, en mairie sans RV.
Vous pouvez prendre rendez-vous en dehors de ce créneau au 03 26 70 08 55.

■ **Pôle Enfance Jeunesse**
Contact : Audrey LECERF
☎ 03 26 63 54 57 - 06 01 07 13 09
pej@villedesuippes.fr
▪ **Accueil collectif de mineurs du 11 au 22 avril**
Inscriptions jusqu'au 25 mars.

LE CARNAVAL EST DE RETOUR

Suippes Animation vous invite tous, petits et grands, **samedi 26 mars,** à rejoindre Arlequin et ses amis pour un défilé animé par quatre fanfares, de trois kilomètres environ, dans les rues de la cité.

Départ 14 heures, au 35 Rempart du Nord.

PARCOURS : Rue de l'Abattoir,
Arrêt à la Résidence Pierre Simon et rue de la Libération, au Foyer de vie Le Jolivet, rue Jean-Baptiste Martin, rue Aubert Senart, ruelle Bayard,
Rempart du Nord, Quai de la Carpière, rue Buirette Gaulard, Place de l'Hôtel de Ville,
Arrêt, **lecture de la sentence**, rue Chevallot Aubert, Rempart du Nord, Chemin de Baudet,

Arrivée vers 17 heures au Complexe Sportif Jules Colmart où le bûcher attend Monsieur Carnaval.
Restauration dans le Complexe et concours de déguisements pour les scolaires maternelles et élémentaires.
Inscriptions, si possible, avant le concours pour une meilleure organisation auprès de Françoise Renard, au 06 09 87 86 18, au local 35 Rempart du Nord, ou par téléphone au 03 51 41 29 40.
Cependant, elles pourront être faites au Complexe sportif à l'arrivée.
Protocole sanitaire à respecter à cette date.

VENEZ NOMBREUX !

En raison de travaux sur le réseau électrique, une ou plusieurs coupures d'électricité auront lieu

MARDI 22 MARS,
● De 8h30 à 10h30,
▪ Quartiers concernés :
23 au 25 avenue du Général de Gaulle
55 au 65, 86 au 90 avenue du Général Leclerc
57, 34 au 48, 52 au 66, 60B chemin de Sainte-Menehould
● De 11h00 à 12h00,
▪ Quartiers concernés :
1, 5 au 13, 17 au 19, 23 au 25, 999, 6 au 10, 14 au 20, 24 au 28, 32 au 42, 46 au 60, 42B, 28B, 40B, 17B cité Baudet - 26 rue Saint-Cloud - 30 Quai de la Carpière.

INFOS MUNICIPALES

ENVIRONNEMENT

▪ Tout doucement, le parc BUIRETTE s'embellit… Lieu de promenade, de détente, espace de jeux pour les enfants, il est aussi propice au lien social et aux échanges intergénérationnels.

▪ Les agents des Services techniques ont commencé à couper les bambous à l'entrée du parc BUIRETTE.
Le retrait de ces bambous est une étape du projet pour ouvrir une perspective sur le parc et créer un aménagement.
A la suite des nuisances provoquées par le regroupement de centaines d'étourneaux (fientes, odeurs et bruit le soir), il a été décidé de procéder dès à présent à la coupe de ces végétaux.

▪ Au printemps, vous découvrirez de nouvelles installations, accessibles à tous.

TRAVAUX

▪ Vu l'effectif croissant des enfants à accueillir au périscolaire de Jules Ferry, la Municipalité a décidé de procéder à son extension. Les travaux devraient démarrer en septembre prochain pour une durée de 6 à 7 mois.

▪ Pour mettre fin à l'invasion des pigeons au niveau du clocher de l'église et éviter davantage de dégâts, des travaux de dépigeonnage ont été engagés.

▪ Une défaillance technique ne permet plus aux cloches de résonner jusqu'à nouvel ordre.

▪ Depuis le 1er mars, la Rue Neuve est en sens unique.
Le sens de circulation se fera dans le sens du Faubourg St Jacques vers l'avenue de Roanne.
Stationnement unilatéral côté impair.
Arrêté municipal n° 011/2022

COMMUNICATION

▪ **Le recensement de la population** s'est déroulé du 20 janvier au 19 février dernier. Cette enquête obligatoire permet de connaître le nombre d'habitants, et l'évolution démographique de notre ville. Les statistiques définitives nous seront transmises après traitement par l'INSEE ; et nous les partagerons avec vous dès réception. Ces résultats seront utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget communal, et ajuster notre action au plus juste de vos besoins.

Nous remercions d'ores et déjà, toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette démarche : agents recenseurs, personnel de la mairie, référents du Conseil Municipal, France Services, ainsi que les 3 163 suippas(es) ayant répondu dans le délai court imposé par l'INSEE.

▪ Le **Centre de vaccination** mis en place en mars 2021 a fermé ses portes le samedi 12 février 2022.
Le Maire remercie l'équipe médicale, les employés communaux, les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement des opérations depuis l'ouverture du

dispositif. 4 456 personnes vaccinées prises en charge par la commune de Suippes (hors chiffre de la Communauté de Communes).

● Le mois dernier, vous avez reçu dans votre boite la nouvelle édition du bulletin municipal sous une nouvelle appellation « **Chroniques suippases** ».
N'hésitez pas à nous livrer vos impressions et pourquoi pas nous soumettre des idées d'articles à publier l'année prochaine. Les remarques qu'elles soient positives ou négatives sont constructives.
Vous pouvez nous contacter par courriel chroniquessuippases@villedesuippes.fr

● Après la création d'une page Facebook, la refonte du site internet, l'application citoyenne CityAll, la Ville mise aujourd'hui sur Youtube.

La Commune a lancé récemment sa chaîne Youtube pour toucher un nouveau public, communiquer sur les futurs événements de la Commune.
Abonnez-vous ! via le lien
https://www.youtube.com/channel/UCfCUiDwbpK4KKOhAwuhjbRQ.

Vous découvrirez, si ce n'est déjà fait, une vidéo promotionnelle de notre belle cité montée et réalisée par la Sté GRAPHIK IMPACT, agence de communication et de publicité.

Cette chaîne, super vecteur de diffusion d'informations, est une étape de plus dans la révolution numérique en matière de communication. La Ville gardera ainsi en mémoire tous les événements marquants qui auront lieu sur son territoire.

Nouveau !
Depuis le 9 janvier dernier, une **psychologue clinicienne** est implantée au sein de la Maison de santé.
Si vous cherchez à mieux comprendre ce qu'il se passe dans votre vie et à tenter de changer les choses afin d'éprouver un mieux-être, Louise PERCHENET reçoit sur rendez-vous, dans son cabinet, des enfants, adolescents et adultes pour un accompagnement individuel.
Tarif d'une séance : 55 € - Pour information, certaines mutuelles prennent en charge les rendez-vous de consultations psychologiques.
Contact : Louise PERCHENET ☎ 06 70 13 86 88

Fin du port du masque et du pass vaccinal.
Restons prudents !

PROJET D'HABITAT GROUPÉ POUR SENIORS

La Communauté de Communes en partenariat avec la Commune a lancé une étude ayant pour thème la construction de logements pour personnes âgées.
Une réunion publique animée par monsieur Jean-François TROCHON du bureau d'étude « Béguinage & Compagnie » a eu lieu le mardi 22 février au Centre culturel.
L'intervenant a expliqué le concept du béguinage, à savoir la personne est locataire de son logement, elle est chez elle et profite d'un espace de vie partagé. Elle est dans un environnement sécurisé, se sent moins isolée.

Les seniors ont écouté, échangé, partagé des idées quant à leurs attentes sur ce futur projet dont l'endroit n'est pas encore défini. Les personnes consultées aimeraient toutefois que cette infrastructure se situe dans le centre-bourg, à proximité des commerces.

PÔLE SOCIAL

15 place de l'Hôtel de Ville
https://www.cc-regiondesuippes.com/
● *France Services*
● *CLIC des Sources*
● *Relais petite enfance*
Coordonnées de ces trois services à consulter dans l'édition précédente ou sur www.suippes.fr → onglet « mairie » → « Suippes Info »
● *Permanences sociales*
▪ Pour un rendez-vous avec une assistante sociale ou une conseillère en économie sociale et familiale du Conseil départemental, prendre rendez-vous au 03 26 60 85 09.
▪ Pour un rendez-vous avec la *Mission Locale*, prendre rendez-vous au 03 26 68 54 02.
▪ Permanences de la *conciliatrice de justice le 11 avril*, prendre rendez-vous en mairie au 03 26 70 08 55.
▪ Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) le 1er vendredi du mois, de 10h à 11h30 - Plus d'infos sur le site web via le lien https://www.suippes.fr/aide-pour-lamelioration-de-lhabitat/
● Accueil *de proximité Finances publiques* les mardis et vendredis, de 8h45 à 12h & de 13h30 à 15h45.

Le CLIC des Sources en partenariat avec la Médiathèque de Suippes et l'Auto- école Mireille vous propose de venir tester vos connaissances sur le Code de la Route le :

JEUDI 07 AVRIL, 13h30 à la Médiathèque.

Séance gratuite et inscription auprès du CLIC au **03 26 63 54 47 / 48.**

Alors venez nombreux repasser votre code sous une forme ludique et en toute convivialité.

■ **JEUDI 21 avril,**
16h-19h30

COLLECTE DE SANG

Les donneurs sont invités à prendre rendez-vous via le lien **https://efs.link/d9tWR**

Pour information, la prise de rendez-vous est fortement conseillée (par mesure de distanciation). Les personnes n'ayant pas rendez-vous seront bien évidemment reçues mais ne seront pas prioritaires par-rapport aux rendez-vous.

Lieu : Salle polyvalente du Centre culturel

■ **SAMEDI 30 avril, 20h30,**
Église St Martin

Concert proposé par
Les Amis de l'orgue
Jean-Christophe LECLERE à l'orgue et le Chœur d'Hommes
Les Armaillis de la Roche qui interpréteront des chants traditionnel montagnards suisse.

ENTRÉE LIBRE – PARTICIPATION VOLONTAIRE

■ **DIMANCHE 08 mai, 14h**
parc BUIRETTE
1ère édition du CANIS SOPPIA

Manifestation organisée par la commune en partenariat avec HANDI'CHIENS.

Les bénéfices seront reversés intégralement à l'association.

Possibilité de faire un don à l'association.

Lien de l'association : https://handichiens.org/

Tarif : 10 € par inscription via le lien https://www.ledossard.com/inscription/index.php?id=1252

Parcours de 5 km sécurisé, ouvert à tous.

Coureurs + chiens (âgés entre 10 mois et 8 ans).

Contact : cedric.dubois@villedesuippes.fr

■ **DIMANCHE 15 mai**
BROCANTE VIDE-GRENIER

Attention ! nouveau lieu :
Rue Rempart du Nord

Les personnes souhaitant exposer devant leur domicile sont priées de se rapprocher au plus tôt de Mme GRÉGOIRE.

Renseignements au 06 75 43 76 14, de 18h à 21h.

Manifestations Sportives

Mars	**Samedi 26, 10h-12h,** **SUIPPES EN MOUVEMENT** **Lieu : Complexe sportif** Contact : Florence MALATRAY ☎ 07 71 92 47 78
Avril	**Dimanche 03, 8h15-13h30** Course cycliste « Suippes Off-Road » Départ : Parking du Complexe sportif Contact : Eddy COLMART ☎ 07 62 71 09 39 **Samedi 09, 10h-12h** **LE SPORT ÇA ME DIT** Lieu : Complexe sportif Contact : Florence MALATRAY ☎ 07 71 92 47 78

L'**assemblée générale des Joyeux Dauphins** aura lieu le **vendredi 25 mars à 17h45 à la piscine intercommunale.**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et nos félicitations aux parents.

Joyce RICHET COTTIN né le 11 décembre 2021 à Bezannes, de Laura RICHET et Steve COTTIN

Jeanne LAMY, née le 26 novembre 2021 à Bezannes, de Camille DUMONT et Joachim LAMY

Nino MASI, né le 3 février 2022 à Bezannes, de Mélanie FOURNIER et Romain MASI

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

Le 25 décembre 2021, à Sommesous, *Jean CAILLEZ, veuf de Bernadette MIRROIR*

Le 26 décembre 2021, à Châlons-En-Champagne, *Colette CLERGÉ*

Le 09 janvier 2022, à Suippes *Jeannine JANSON, veuve de Jean GOBILLARD*

Le 12 janvier 2022, à Châlons-En-Champagne, *Renée BRACONNIER, veuve de Jean CHAMPAGNE*

Le 17 janvier 2022, à Suippes *Marie-Louise KOESTLE, veuve de Marie LEIRITZ*

Le 21 janvier 2022, à Suippes, *Casimir GRYGIELSKI, veuf de Denise PONSARDIN*

Le 23 janvier 2022, à Suippes, *Marcel LANTENOIS, époux de Françoise MOREL*

Le 29 janvier 2022, à Suippes, *Robert VITRY*

Le 03 février 2022, à Suippes, *Alain DROUARD*

Le 04 février 2022, à Châlons-En-Champagne, *Georgette DÉSIAUX, veuve de Paul VAROQUIER*

Le 05 février 2022, à Châlons-En-Champagne, *Claudette IDOUX, veuve de Paul PIRÈS*

Le 20 février 2022, à Châlons-En-Champagne, *Solange LORIN veuve de Pierre SIMON*

Le 22 février 2022, à Suippes, *Marie-Thérèse HAPPILLON, veuve de René DÉCORNE*

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

VILLE DE Suippes

Communauté de Communes de la Région de Suippes

Une étude pour réinventer le cœur de Suippes

N°1
Mars 2022
LE JOURNAL

Edito

François COLLART
Maire de Suippes et 1er vice-président de la Communauté de Communes chargé de l'aménagement et l'attractivité du territoire

François MAINSANT
Président de la Communauté de Communes et maire de Saint-Jean-sur-Tourbe

Dès 2023, nous disposerons d'une feuille de route opérationnelle pour regénérer le cœur de Suippes pour les vingt prochaines années. Pour cela, la Ville et la Communauté de Communes viennent de lancer conjointement une étude de revitalisation du centre-bourg.

Nous avons conventionné cette démarche il y a quelques mois avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), opérateur de l'Etat spécialisé dans la reconversion des friches et la redynamisation des centre-bourgs. Celui-ci a spécifiquement mandaté **une équipe de six urbanistes pour travailler sur le cœur de bourg**.

Depuis de longues années, le cœur de Suippes connaît les signes d'une perte d'attractivité que ce soit en matière d'habitat, de commerces et services, d'espaces publics, etc. Ainsi, cette étude doit nous permettre de **mieux les comprendre afin de définir des réponses et solutions adaptées**. Au terme d'un an de travail, c'est une véritable stratégie qui doit se dessiner au travers de deux axes : un « **cœur de bourg à vivre** » et un « **cœur de bourg à habiter** ». Concrètement, elle doit définir un certain nombre d'actions et d'opérations à court, moyen et long terme.

Aussi, nous vous invitons à contribuer à bâtir l'avenir du cœur de bourg en participant aux événements organisés en mai prochain.

Une étude focalisée sur le cœur de Suippes

Chiffres clés

12 MOIS
Durée de l'étude

6
Nombre d'urbanistes mobilisés sur l'étude

20 000 €
Coût résiduel de l'étude (participation de l'EPFGE déduite)

HABITAT · COMMERCES ET SERVICES · MOBILITÉS · ESPACES PUBLICS · ENVIRONNEMENT ...

Retour sur ... la journée de lancement

Photos : Communauté de Communes de la Région de Suippes

Le mardi 22 février dernier, sur l'ensemble de la journée, François Collart et François Mainsant avaient convié une quarantaine de personnes parmi lesquelles des représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

Ces derniers ont pu ainsi participer le matin à une visite du centre-bourg avant d'échanger l'après-midi sur la méthodologie, le calendrier et les enjeux de l'étude.

Une équipe d'urbanistes spécialisée

Maxime Genévrier
Ingénieur et urbaniste
(MG URBA)

Florian Carrot
Architecte
(Agence LUP)

Grégoire Billard
Juriste
(Agence LUP)

Natania Voltz
Spécialiste des mobilités
(Agence RR&A)

Luis Garcia Rios
Spécialiste des mobilités
(Agence RR&A)

Geoffroy Alimondo
Urbaniste et spécialiste du projet en quartier ancien dégradé

Calendrier

1 RÉALISATION DU DIAGNOSTIC
Février 2022 / Juillet 2022

2 ÉLABORATION DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT
Septembre 2022 / Décembre 2022

3 DÉFINITION DU SCHÉMA GLOBAL D'AMÉNAGEMENT
Janvier 2023 / Mars 2023

1

L'objectif de cette première phase de l'étude est de **dresser le diagnostic** afin de déterminer les problématiques comme les dynamiques à l'œuvre en centre-bourg. C'est également de mesurer les fonctions et le positionnement territorial de Suippes au regard des villes et territoires en proximité.

2

Cette seconde phase doit permettre de définir plusieurs **scénarios d'aménagement du centre-bourg**. Les axes du projet de revitalisation de ce dernier étant un « coeur de bourg à habiter » et un « coeur de bourg à vivre ».

3

En s'appuyant sur un recensement de l'état du foncier bâti et non bâti du centre-bourg, cette dernière phase doit permettre de définir opérationnellement le scénario d'aménagement sélectionné, couplé avec un certain nombre d'actions thématiques. Une **feuille de route** sera ainsi établie.

A VOS AGENDAS !

LES PROCHAINS TEMPS DE CONCERTATION

1. Diagnostic en marchant / Mercredi 4 mai 2022 de 17h30 à 19h00 / Départ Place de l'Hôtel-de-Ville, Suippes

En présence de vos élus, l'équipe d'urbanistes menée par Maxime Genévrier (MG URBA) vous propose une balade dans le centre-bourg. A cette occasion, ils seront à votre écoute pour recueillir votre regard, mais aussi pour vous donner des éclairages selon leurs expertises professionnelles.

Plusieurs débats collectifs de 5 à 10 minutes seront organisés et animés par l'équipe, le long d'un parcours dans le centre-bourg qui vous sera communiqué sur place. Le rendez-vous devant la mairie est donné le mercredi 4 mai 2022 à 17h30. La balade est prévue pour durer 1h30 maximum et donc finir à 19h00.

Afin d'évaluer l'affluence à cette balade et d'en organiser la logistique, vous êtes invités à prévenir de votre participation en mairie ou à l'adresse mail suivante :
etude.centre-bourg@villedesuippes.fr

3. Concertation sur le marché / Vendredi 6 mai 2022 de 10h à 12h / Place de l'Hôtel-de-Ville, Suippes

La même équipe sera sur le marché à votre écoute pour recueillir votre expérience, vos impressions et vos idées sur les lieux qui font le centre-bourg de Suippes, mais aussi pour vous donner leur regard de professionnels. Au travers d'un court questionnaire qu'ils aborderont avec vous, ils prendront connaissance de vos usages et contraintes réelles, ainsi que vos idées pour revitaliser le centre-bourg.

Au delà de ces rencontres, quand et comment rentrer en contact avec l'équipe d'urbanistes ?

Cette étude sera menée jusqu'en mars 2023. Pendant toute cette durée, en plus des différentes communications publiques qui seront organisées, vous pourrez transmettre vos remarques et idées pour le centre-bourg dans la boîte spécifiquement dédiée en mairie ou par mail à :
etude.centre-bourg@villedesuippes.fr

Supplément au Suippes Info / Ne pas jeter sur la voie publique

Une étude réalisée par :

epfge Etablissement Public Foncier de Grand Est

MG URBA

GEOFFROY ALIMONDO Conseil & A.M.O

RR&A

LABORATOIRE D'URBANISME PLURIEL

Renseignements : **etude.centre-bourg@villedesuippes.fr**

ÉDITION SPÉCIALE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Dans sa démarche « zéro pesticide », la Commune a obtenu sa première libellule *dans le cadre* du dispositif « Commune Nature ». Ce label, porté par la Région Grand-Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, récompense les villes qui œuvrent pour accroître la biodiversité et la qualité de l'eau en supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires.

POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE CADRE DE VIE, le travail quotidien des agents de la Ville s'accompagne d'un comportement respectueux et de l'implication de tous.

L'arrêt de l'utilisation des herbicides par les agents communaux ne signifie pas l'abandon de l'entretien de la voirie et des espaces communaux. Les agents mettent en œuvre des techniques de désherbage alternatif comme par-exemple le balayage, le binage, le rotofile, le paillage des espaces verts… Cependant, ces techniques ne peuvent pas éradiquer toutes les plantes spontanées de nos rues.

Il faut accepter de voir sur le trottoir, au pied de votre mur ou de votre clôture des « herbes folles » *qui ne sont ni sales ni dangereuses, elles constituent la biodiversité au pied de chez vous. Si elles vous dérangent,* ***n'hésitez pas à désherber mais sans utiliser de pesticides.***

Entre voisins, restons courtois !
Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Le jardinage, le bricolage, les travaux de chantiers

Afin de préserver la tranquillité de chacun, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les chantiers de travaux publics et privés ne sont pas soumis aux mêmes horaires que les particuliers. Les horaires sont : **du lundi au samedi de 7h à 20h maximum.**

Bruits et nuisances

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :
• par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talon, chant...) ;
• par une chose ou un objet (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ;
• par un animal (aboiements...).

La nuit, on parle de tapage nocturne. En journée, le bruit peut aussi causer un trouble anormal au voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps. Soyez vigilant en journée dans vos gestes au quotidien.

La Ville agit au quotidien pour assurer la propreté du cadre de vie des habitants. Mais les citoyens sont également tenus de respecter certaines règles sur l'espace public et privé pour un vivre ensemble respectueux.

Entretien des trottoirs et des caniveaux

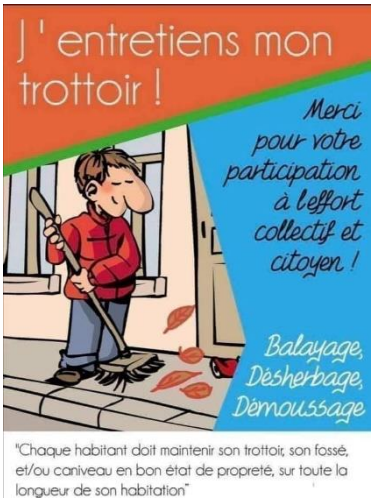

L'entretien des trottoirs est à la charge des riverains, propriétaires ou locataires.

• Désherbages, balayages (Les balayures ne doivent pas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales), démoussages réguliers sont appréciés.
• En cas de verglas ou de neige, il faut balayer la neige et prendre les précautions nécessaires pour éviter toute chute (salage, sablage).
• Toute négligence peut engager votre responsabilité en cas d'accident.

Arrêté municipal permanent n°91-2017
via www.suippes.fr / mairie / infos utiles

Au jardin
Interdiction de brûler les végétaux
Attention ! Le brûlage des déchets verts est interdit sur la commune

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts :

• l'herbe après tonte de pelouse,
• les feuilles mortes,
• les résidus d'élagage,
• les résidus de taille de haies et arbustes,
• les résidus de débroussaillage,
• les épluchures de fruits et légumes.

Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, utiliser-les en paillage ou compost ou déposer-les directement à la déchèterie. Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, **le brûlage à l'air libre émet, en effet, de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes.**

Entretien de la végétation

L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles, cela ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...), que les racines peuvent détériorer le revêtement du sol.

Attention, vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.

Pour une ville propre, adoptons les bons gestes
Bien vivre avec les animaux

Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins.
Il existe ainsi des solutions pour limiter l'aboiement intempestif d'un chien : le dressage.

De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Rappelons que les chiens catégorisés ont obligation de porter une muselière.

Rappel ! Les chiens et les chats doivent être pucés, vaccinés contre la rage.
Afin de limiter l'augmentation des chats errants, pensez à les faire stériliser.

Le vagabondage des chiens est interdit sur tout le territoire de la commune.
Arrêté municipal n° 62/05 via www.suippes.fr / mairie / infos utiles

Les déjections canines génèrent des désagréments voire des risques pour les piétons et pour les agents des Services techniques qui entretiennent les espaces verts de la Commune.

Des bornes ont été implantées sur la commune et des sacs sont mis à votre disposition gratuitement à divers endroits de la ville.

Arrêté municipal n° 161/13
via www.suippes.fr / mairie / infos utiles

Jetez vos déchets hors ménagers dans une poubelle ! La Commune a mis récemment à votre disposition de nombreuses poubelles. Adoptez le bon geste, déposez-y vos petits déchets (sachets de déjections, mégots de cigarettes éteints, détritus divers, journaux, chewing-gums, bouteilles, cannettes, masques …).

Occupation de la voie publique

Pour réduire la gêne causée à la circulation des piétons, les poubelles ne doivent être sorties sur les trottoirs que la veille au soir du jour prévu pour leur ramassage, et rentrer les containers le lendemain matin au plus tard.

Il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique plusieurs jours avant le passage des ripeurs.

- **Jour de collecte des sacs noirs : Tous les vendredis.**
- **Jour de collecte des sacs jaunes : Lundi des semaines paires.**

Arrêté municipal permanant n° 310/2020
via www.suippes.fr / mairie / infos utiles

- **Horaires de la déchetterie :**

Lundi de 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h - Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h30 à 15h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h00

INFORMATION

LA MALADIE DE LYME FAIT DES RAVAGES DANS LE GRAND EST

La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) est une maladie infectieuse, non contagieuse, causée par une bactérie transmise par les tiques, essentiellement en forêt et en zone humide. La transmission se fait par piqûre d'une tique infestée et le risque de transmission de la bactérie est d'autant plus grand que le temps de contact avec la peau est prolongé. Toutes les tiques ne sont pas infectées.

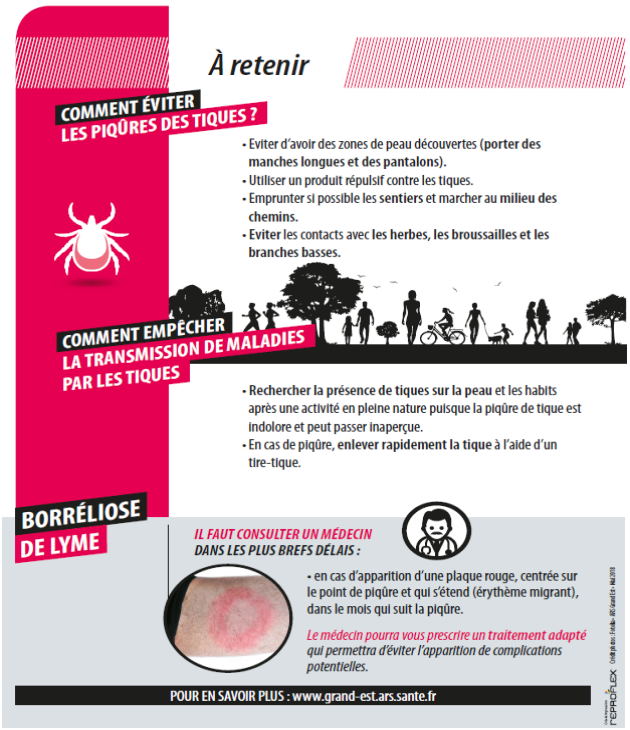

Impression le 17 mars 2022 par la Ville de SUIPPES
☎ 03 26 70 08 55 secretariat@villedesuippes.fr
Ne pas jeter sur la voie publique